



GURU ORGANIC ENERGY LANCE SON NOUVEAU PUNCH PÊCHE MANGUE AU CANADA

- **Le lancement canadien est soutenu par une campagne de marketing nationale, après un lancement réussi aux États-Unis en janvier dernier.**
- **Punch pêche mangue offre une incroyable explosion de saveur, avec le mélange unique de théanine et d'ingrédients naturels de GURU, reconnu pour améliorer la concentration et les performances cognitives.**
- **La campagne mettra également en vedette le design revitalisé de la canette GURU, avec un nouveau visuel éblouissant.**

Montréal (Québec), le 11 avril 2024 - GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) (« **GURU** » ou la « **Société** »), la première marque de boissons énergisantes biologiques au Canada¹, a annoncé aujourd'hui le lancement de son nouveau Punch pêche mangue auprès des détaillants au Canada, et de sa campagne de marketing nationale.

Carl Goyette, président et chef de la direction de GURU, a déclaré : « Après le succès retentissant de nos dernières innovations, nous sommes ravis d'introduire notre nouveau Punch pêche mangue sur le marché canadien. Nous ciblons les principaux centres urbains avec une campagne de marketing amusante et énergisante pour promouvoir la marque et stimuler les ventes. Grâce à notre gamme de produits élargie et une disponibilité accrue auprès des détaillants et des plateformes en ligne, nos boissons énergisantes biologiques au goût délicieux sont plus accessibles que jamais, avec davantage d'options de *Bonne Énergie* pour tous les goûts. »

Le lancement de Punch pêche mangue chez les détaillants canadiens sera appuyé par la campagne de marketing nationale à 360° de GURU, qui comprendra des promotions et des activations en magasin, combinées à des présentoirs percutants en magasin, à l'engagement des médias numériques, des médias sociaux et des influenceurs, à des activités sur les campus universitaires et à des événements spéciaux dans les centres urbains. La campagne mettra également en vedette le nouveau design de la canette de Punch pêche mangue de GURU avec son nouveau visuel éblouissant.



Punch pêche mangue

Le nouveau Punch pêche mangue de GURU est conçu à partir de notre mélange unique d'ingrédients naturels qui aident à améliorer la CONCENTRATION ET LES PERFORMANCES COGNITIVES*.

EXPLOSION DE SAVEURS DE PUNCH PÊCHE MANGUE : Savourez le goût délicieux de pêche mangue avec une saveur de pêche douce, fraîche et juteuse, le velouté d'une mangue sucrée et une touche rafraîchissante de nectarine à chaque gorgée. La boisson énergisante naturelle Punch pêche mangue de GURU ne contient que 50 calories par canette et regorge de saveur. Elle est riche en énergie, vous permettant ainsi de conserver toute votre énergie !

DE LONGUE DURÉE, PROPRE ET NATURELLE : GURU s'engage à vous apporter une bonne énergie de toutes les manières possibles, que ce soit en utilisant de vrais ingrédients ou en s'approvisionnant et en produisant des boissons énergisantes au goût délicieux. Contenant 140 mg de caféine naturelle, chaque canette vous procurera une ÉNERGIE PROPRE DE LONGUE DURÉE, tout en étant certifiée biologique et naturellement sucrée avec zéro sucralose et zéro aspartame.

« GURU est la nouvelle génération de boissons énergisantes pour ceux qui recherchent un goût exceptionnel et des fonctionnalités uniques, » a déclaré Luc Martin-Privat, PharmD, druide et vice-président, recherche et développement et innovation chez GURU. « Notre dernière innovation, Punch pêche mangue, atteint la cible en combinant un équilibre parfait de théanine et de caféine, cliniquement étudiées pour améliorer les performances cognitives naturelles, tout en stimulant vos papilles gustatives avec un punch rafraîchissant. L'innovation reste un élément important de notre stratégie de croissance, alors que nous visons à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes en utilisant des ingrédients naturels qui fournissent une *Bonne Énergie* + Fonctionnalité sans édulcorants artificiels. »

¹ Nielsen: période de 52 semaines se terminant le 27 janvier 2024. Tous les canaux, Canada vs la même période l'an dernier.

* La combinaison de caféine et de théanine a démontré une amélioration des performances cognitives.

À propos des produits GURU

Les boissons énergisantes GURU sont conçues à partir d'une courte liste d'ingrédients actifs à base de plantes, dont la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame. Ces ingrédients soigneusement sélectionnés sont incorporés dans des mélanges uniques qui poussent votre corps à aller plus loin et votre esprit à être plus vif.

À propos de GURU Organic Energy

GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) est une entreprise dynamique à croissance rapide et la première au monde à lancer une boisson énergisante naturelle conçue à partir de plantes en 1999. La Société commercialise des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de distribution estimé à environ 25 000 points de vente et par l'entremise de www.guruenergy.com et d'Amazon. GURU a su bâtir une marque inspirante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques, y compris de la caféine



naturelle, sans sucralose ni aspartame, qui offre aux consommateurs une *Bonne Énergie* qui ne vient jamais au détriment de leur santé. La Société s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.guruenergy.com ou suivez-nous [@guruenergy](https://www.instagram.com/guruenergy) sur Instagram, [@guruenergy](https://www.facebook.com/guruenergy) sur Facebook et [@guruenergydrink](https://www.tiktok.com/@guruenergydrink) sur TikTok.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

GURU Organic Energy

Investisseurs

Carl Goyette, président et chef de la direction
Ingy Sarraf, cheffe de la direction financière
514-845-4878
investors@guruenergy.com

Médias

Lyla Radmanovich
PELICAN PR
514-845-8763
media@rppelican.ca

Francois Kalos

francois.kalos@guruenergy.com

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Ces informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des informations relatives aux objectifs et aux stratégies de la Société pour atteindre ces objectifs, ainsi que des informations relatives aux convictions, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de la direction. Ces informations prospectives sont identifiées par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « devrait », « pourrait », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « continuer », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, y compris des références à des hypothèses, bien que toutes les informations prospectives ne contiennent pas ces termes et expressions. Les informations prospectives sont fournies dans le but d'aider le lecteur à comprendre la Société et ses activités, ses opérations, ses perspectives et ses risques à un moment précis, dans le contexte des développements historiques et futurs possibles, et le lecteur est donc prévenu que ces informations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. Les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la direction, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque suivants, qui sont examinés plus en détail sous la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2023: la gestion de la croissance; la dépendance à l'égard du personnel clé; la dépendance à l'égard des clients clés; les changements dans les préférences des consommateurs; les changements importants dans la réglementation gouvernementale; les critiques à l'égard des produits de boissons énergisantes et/ou du marché des boissons énergisantes; le ralentissement économique et l'incertitude continue sur les marchés financiers et d'autres changements défavorables dans les conditions économiques ou politiques générales, ainsi que la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine et les développements géopolitiques, les pressions inflationnistes mondiales ou d'autres phénomènes macroéconomiques majeurs; les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux; les fluctuations des taux de change des devises étrangères; l'inflation; les revenus provenant entièrement des boissons énergisantes; l'augmentation de la concurrence; les relations avec les co-emballeurs et les distributeurs et/ou leur capacité à fabriquer et/ou distribuer les produits de GURU; la demande pour les produits de GURU est plutôt saisonnière; les relations avec les clients existants; l'évolution du marché de la vente au détail; l'augmentation des coûts et/ou les pénuries de matières premières et/ou d'ingrédients et/ou de carburant et/ou les coûts de co-emballage; l'incapacité à estimer avec précision la demande pour ses produits; les antécédents de flux de trésorerie négatifs et l'absence d'assurance d'une rentabilité continue ou d'un BAIIA positif; le rachat d'actions ordinaires; les droits de propriété intellectuelle; le maintien de l'image de marque ou de la qualité des produits; la rétention des services à plein temps des hauts dirigeants; les changements climatiques; les litiges; les systèmes de technologie de l'information; la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels; les risques associés à l'entente de distribution avec PepsiCo; le traitement comptable des bons de souscription de PepsiCo; les conflits d'intérêts; la consolidation des détaillants, des grossistes

et des distributeurs et position dominante des principaux acteurs; le respect des lois sur la confidentialité des données et la protection des données personnelles; la gestion des lancements de nouveaux produits; la révision des réglementations sur les déclarations publicitaires, ainsi que les autres facteurs de risque mentionnés dans d'autres documents que la direction a rendu publics, y compris ceux déposés de temps à autre auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance actuellement ou que la direction considère actuellement comme négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Bien que les informations prospectives contenues dans le présent document soient fondées sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables à la date à laquelle elles ont été formulées, les investisseurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux informations prospectives. Certaines hypothèses ont été formulées lors de la préparation des informations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances commerciales, les conditions du marché et la demande des clients. Par conséquent, toutes les informations prospectives contenues dans le présent document sont assorties de la mise en garde qui précède, et rien ne garantit que les résultats ou les développements anticipés par la direction se concrétiseront ou, même s'ils se concrétisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les informations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et la direction ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces informations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.